

Pour aller ensemble vers une société plus économe, plus équitable et plus harmonieuse, les acteurs de nombreux territoires – habitants, élus, professionnels – se sont d'ores et déjà engagés dans des expériences de développement local dont les initiatives de transition méritent d'être mieux connues et mieux explorées.

Afin de recueillir ces expériences et d'en tirer des éléments de méthode susceptibles d'être largement repris et diffusés, un collectif d'auteur a publié en 2013 un recueil intitulé « Paysages de l'après-pétrole ? » (Revue Passerelle n°9, Editions Ritimo). Après une audition devant la Commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, en janvier 2014, puis un colloque « Paysages de l'après-pétrole, solutions paysagères pour territoires en transition », qui a eu lieu à l'Assemblée nationale en novembre 2014, une association a été constituée. Dénommé « Collectif paysages de l'après pétrole », ce *think tank* rassemble des praticiens de l'aménagement du territoire issus d'horizons disciplinaires et organisationnels divers - paysagistes, urbanistes et architectes, mais aussi agronomes, naturalistes, ingénieurs, sociologues et philosophes - tous réunis autour du Manifeste Paysages de l'après-pétrole.

Les membres du collectif Paysages de l'après-pétrole (PAP) se reconnaissent pleinement dans les principes de la Convention Européenne du Paysage. Leur action prolonge celle des mouvements très dynamiques qui se sont structurés en faveur du paysage au cours de ces vingt dernières années.

Le collectif PAP entend renouveler la pensée et l'action paysagères, trop souvent en posture défensive, voire conservatrice, pour les mettre au service des progrès économiques, environnementaux et sociaux que la période actuelle rend indispensables. En effet, il est constaté que les démarches paysagères apportent des réponses à plusieurs urgences et nécessités ressenties actuellement par les populations :

- elles s'appuient sur une connaissance fine des singularités naturelles et humaines des territoires pour imaginer des solutions d'aménagement **adaptées à chaque contexte** ;
- elles assurent une **cohérence entre les mesures techniques des diverses politiques sectorielles** - notamment environnementales - dont l'accumulation, même quand elle répond à d'évidentes fonctions, a engendré inquiétudes voire saturation ;
- elles donnent un **sens global** à ces politiques dans un projet de territoire ;
- elles visent le **bien-être des populations** qui vivent sur ces territoires de projet, au sens à la fois de l'harmonie d'un espace au quotidien, et de la participation de tous à son devenir ;
- elles prennent à coeur l'**égalité entre les citoyens en termes de cadre de vie** : face à l'évident constat que le paysage dégradé ou incohérent est trop souvent celui des populations défavorisées, il faut promouvoir l'idée de « **droit au paysage** ».

En définitive les démarches paysagères sont **fédératrices et facilitatrices** pour mettre en œuvre des projets de transition énergétique et écologique adaptés au contexte de chaque territoire. En retrouvant et en actualisant l'art du paysage qui a donné sa qualité à nos territoires, le collectif PAP souhaite donner leurs chances aux bonnes expériences en explicitant et en facilitant l'accès à leur savoir-faire. Essentiellement soucieuse du bien commun, une telle démarche appelle un portage politique, professionnel et social.

Pour le collectif des paysages de l'après-pétrole, le bureau :

**Régis Ambroise**, agronome, président du collectif  
**Yves Gorgeu**, ingénieur en développement local, vice-président  
**Odile Marcel**, philosophe, vice-présidente  
**Marion Bruère**, paysagiste, trésorière  
**Baptiste Sanson**, agronome, secrétaire

**Collectif Paysages de l'après-pétrole**

Association Loi 1901 déclarée en préfecture du Val d'Oise, le 21 mai 2015

Siège social : La Bergerie - 95710 Chaussy • Correspondance : [contact@paysages-apres-petrole.org](mailto:contact@paysages-apres-petrole.org) • [www.paysages-apres-petrole.org](http://www.paysages-apres-petrole.org)

Identifiant SIRET : 812 353 050 00014 • IBAN : FR76 4255 9000 6941 0200 3896 930 • Code BIC : CCOPFRPPXXX